



SURVEILLANCE - ADDICTOVIGILANCE

PUBLIÉ LE 18/01/2023 - MIS À JOUR LE 19/01/2023

Intoxication au protoxyde d'azote : l'ANSM publie un document d'aide au diagnostic et à la prise en charge pour les professionnels de santé

Les intoxications au protoxyde d'azote dit « gaz hilarant » ou « proto » sont en augmentation ces dernières années. Ces intoxications, dues à un usage détourné à visée récréative du protoxyde d'azote culinaire, peuvent avoir des conséquences neurologiques graves, durables et conduire à une hospitalisation, en particulier chez les consommateurs réguliers.

Dans ce contexte, nous avons élaboré un document à destination des professionnels de santé pour les aider à identifier les symptômes évocateurs d'une intoxication au protoxyde d'azote et à prendre en charge une personne en situation d'intoxication.

Depuis juin 2021, la vente de protoxyde d'azote est interdite aux mineurs.

Le protoxyde d'azote est un gaz à usage médical, utilisé pour ses propriétés analgésiques. Également commercialisé comme gaz de compression dans les cartouches pour siphon à chantilly ou dans des bonbonnes, il est accessible sur Internet et dans le commerce.

Consultez le document d'aide au diagnostic et à la prise en charge d'une intoxication au protoxyde d'azote



Chiffres clés 2021 de la surveillance des signalements d'abus et de dépendance liés au protoxyde d'azote

Le dernier rapport de l'enquête en deux volets, portant sur les cas déclarés aux centres d'addictovigilance et les cas déclarés aux centres antipoison (toxicovigilance), fait état d'une évolution de la consommation, qui s'inscrit de plus en plus dans le quotidien des usagers et sort d'un but uniquement festif. Le protoxyde d'azote est généralement utilisé seul, contrairement à d'autres situations d'addiction qui associent plusieurs substances.

x3

Le nombre de cas graves déclarés aux centres d'addictovigilance a été multiplié par 3 entre 2020 (82 cas) et 2021 (265 cas).

Le nombre de cas déclarés aux centres antipoison de gravité moyenne et forte a également été multiplié par 3 entre 2020 (49 cas) et 2021 (158 cas)

47% En 2021, près de la moitié des signalements aux centres d'addictovigilance pour lesquels cette information est disponible mentionnent une consommation quotidienne (34 % en 2020).

22 ans La moyenne d'âge des consommateurs est de 22 ans.

Malgré l'interdiction de vente aux mineurs depuis juin 2021, la proportion de mineurs parmi les cas rapportés en 2021 reste importante : 11,2 % pour les cas déclarés aux centres d'addictovigilance et 16,6% pour les cas déclarés aux centres antipoison.

58% Une consommation qui reste majoritairement masculine.

Parmi les cas rapportés aux centres d'addictovigilance, 58 % des consommateurs sont des hommes en 2021

contre 69% en 2020. Pour les cas déclarés aux centres antipoison, la proportion hommes/femmes est de 62%/38% en 2021 comme en 2020.

80% 80 % des cas déclarés aux centres d'addictovigilance mentionnent des complications neurologiques en 2021.

65 % des symptômes rapportés aux centres antipoison sont des atteintes neurologiques ou neuromusculaires en 2021.

Information à destination du grand public

Quels sont les risques d'une consommation de protoxyde d'azote ?

- **Des risques immédiats** dès la première consommation
Asphyxie par manque d'oxygène, perte de connaissance, brûlure par le froid du gaz expulsé de la cartouche, perte du réflexe de toux (risque de fausse route), désorientation, vertiges, risque de chute.
- **Des risques en cas d'utilisation régulière et/ou à forte dose**
Du fait de l'action du gaz sur le système nerveux central, des consommations répétées, à intervalles rapprochés, peuvent entraîner des effets secondaires comme des maux de tête, des vertiges, mais aussi des effets plus graves comme des atteintes neurologiques, des troubles du rythme cardiaque, un risque d'asphyxie, des troubles psychiatriques.

Que doivent faire les personnes qui en consomment ou sont témoins d'une consommation par un tiers ?

- En cas d'urgence, prévenez les secours (15 ou 112) ;
- Face à des symptômes inquiétants survenant après l'inhalation de protoxyde d'azote, contactez votre [Centre antipoison](#) ou un [Centre d'addictovigilance](#) ;
- Déclarez tout cas grave lié à un abus, une dépendance ou un usage détourné avec le protoxyde d'azote sur le site signalement-sante.gouv.fr ;
- En cas de difficulté à contrôler et/ou à stopper votre consommation dans un contexte d'usage détourné, consultez un médecin ou une structure spécialisée dans la prise en charge des addictions, telle qu'une « [consultation jeunes consommateurs](#) » qui propose un service, gratuit et confidentiel, d'accueil, d'écoute, de conseil et, si nécessaire, une orientation. Toutes les informations sont disponibles sur : www.drogues-info-service.fr.





Consultez le compte rendu du comité Interface avec le réseau de toxicovigilance du
03/10/2022

+

Consultez le compte rendu du comité Psychotropes, stupéfiants et addictions du
04/10/2022

+

- En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 16/11/2021

Protoxyde d'azote : des intoxications en hausse

SURVEILLANCE
ADDICTOVIGILANCE



PUBLIÉ LE 09/07/2020 - MIS À JOUR LE 25/03/2021

De nouveaux chiffres sur l'usage détourné de protoxyde d'azote (« gaz hilarant ») pour éclairer les autorités sanitaires - Communiqué

SURVEILLANCE
ADDICTOVIGILANCE

Pour en savoir plus

[OFDT – Les usages psychoactifs du protoxyde d'azote](#)

[EMCDDA – Recreational use of nitrous oxide — a growing concern for Europe](#)